



ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie: Répression violente et aveugle des manifestations sociales

Genève, 13 janvier 2011. L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) exprime sa plus vive inquiétude quant à la situation en Tunisie et condamne fermement la répression violente des manifestations sociales d'ampleur nationale qui perdurent depuis la mi-décembre.

Selon les informations reçues, les forces de l'ordre ont tiré sur des manifestants en fin de semaine faisant au moins une trentaine de morts et des dizaines de blessés dans plusieurs villes du pays, et notamment à Thala, Reguab, Meknassi et Kasserine. L'OMCT est également particulièrement préoccupée par des informations faisant état d'exécutions sommaires lors de raids nocturnes dans ces villes. Hier, de nouvelles manifestations ont eu lieu, notamment à Tunis. Il semblerait que le bilan se soit alourdi.

Les forces de l'ordre ont aussi procédé à des arrestations massives et violentes, notamment de défenseurs des droits de l'homme tels que des avocats, des journalistes et des bloggeurs ainsi que de personnalités politiques. Ainsi, M. Hamma Al Hammami, porte-parole du Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT) et époux de Me Radhia Nasraoui, avocate et défenseure des droits de l'homme, a été violemment arrêté dans la matinée du 12 janvier 2011, alors qu'il se trouvait à son domicile. L'OMCT ignore où il se trouve détenu et craint pour sa sécurité. Le nombre exact de personnes détenues reste inconnu à l'heure actuelle mais l'OMCT se dit très inquiète pour leur intégrité physique et psychologique au vu du recours fréquent à la torture et aux mauvais traitements, en Tunisie, par les forces de l'ordre.

Le mouvement de contestation social sans précédent dénonçant les conditions de vie, le chômage, la corruption et le déni des libertés fondamentales s'est déclenché à la suite de l'immolation par le feu de M. Mohamed Bouazizi, le 17 décembre 2010, pour protester contre la décision des forces de l'ordre de lui confisquer sa charrette de fruits et de légumes, sa seule source de revenus. Des manifestations dénonçant la pauvreté, le chômage et la corruption avaient déjà eu lieu dans le bassin minier de la région de Gafsa, en 2008. Celles-ci avaient également été violemment réprimées par les forces de l'ordre. L'OMCT avait, à cette occasion, exprimé sa crainte que ces événements ne se répètent du fait d'un climat d'insécurité alimentaire, du déni des libertés fondamentales et de l'érosion du droit au travail et à l'alimentation ainsi que le droit à un niveau de vie suffisant bien que garantis par les instruments internationaux ratifiés par la Tunisie.

En effet, les recherches effectuées par l'OMCT ont montré à maintes reprises que le non-respect des droits économiques, sociaux et culturels est souvent la cause profonde des violences et que mettre fin à celles-ci nécessite des mesures ciblées abordant efficacement les demandes légitimes de la population pour le respect de ses droits les plus basiques. Le Gouvernement tunisien, en sus de mettre fin immédiatement à la répression violente des manifestations marquée également par des violations des droits économiques, sociaux et culturels, doit prendre des mesures immédiates et efficaces afin de garantir aux tunisiens, en particulier aux couches les plus pauvres de la population, le respect, la protection et la mise en œuvre effective de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

L'OMCT demande aux autorités tunisiennes de :

- mettre immédiatement un terme à la répression des manifestations et de respecter les libertés d'expression, d'association et de rassemblement pacifique ainsi que les standards internationaux en matière d'usage de la force et des armes à feu, notamment le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois et les Principes de base des Nations

unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois ;

- libérer immédiatement et de manière inconditionnelle toutes les personnes, notamment les défenseurs des droits de l'homme incluant des avocats, des journalistes et des bloggeurs ainsi que les personnalités politiques, dont M. Hama Al Hammami, détenus arbitrairement lors de ces manifestations ; et la cessation immédiate de tout acte de torture et autres mauvais traitements;
- mettre en place une commission nationale d'enquête indépendante et impartiale, chargée d'enquêter sur les violations aux droits de l'homme commises, y compris les cas d'exécutions extrajudiciaires et de torture et mauvais traitements, d'identifier les responsables et de les traduire, le cas échéant, en justice, avec octroi de réparations aux victimes et/ou à leurs familles ; les résultats de cette enquête devront être rendus publiques;
- mettre en œuvre, en coopération étroite avec les personnes directement concernées et leurs représentants, des programmes de développement social, économique et culturel qui répondent efficacement aux besoins des tunisiens, y compris dans les secteurs de l'emploi, l'accès à l'alimentation, l'accès à la santé et à l'éducation, et ce conformément à leurs droits concrétisés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'OMCT demande au Gouvernement de faire appel aux organes et agences compétents des Nations Unies, y compris le Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, afin de l'assister dans ses démarches pour répondre aux droits des tunisiens à cet égard;
- respecter les engagements internationaux en matière de droits de l'homme souscrits par la Tunisie avec invitation immédiate, sans réserve aucune, des Rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture ; l'indépendance des juges et des avocats ; la liberté d'expression, les défenseurs des droits de l'homme et les exécutions extrajudiciaires.

Contact: Anne-Laurence Lacroix, +41 22 809 49 39